



## Traité Pessa'him

### Michna 1 - Chapitre 10

י, א ערב פסחים סמוך למנחה, לא יאכל אדם עד שתחשך.  
אפילו עני שבישראל, לא יאכל עד שיסב; לא יפחתו לו  
מארבעה כוסות של יין, ואפילו מן התמחוי.

La veille de Pessah, peu avant Minha, on ne doit rien manger jusqu'à ce qu'il fasse nuit. Même le plus pauvre des enfants d'Israël ne mangera rien tant qu'il ne sera pas accoudé. On ne lui fournira pas moins de quatre coupes de vin, même s'il est assisté par la caisse des pauvres.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)